



famille &
provence
SOLUTIONS D'HABITAT

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

C'EST FACILE, C'EST PRATIQUE, C'EST SOUPLE

**Faites comme la majorité de nos locataires :
Choisissez le prélèvement automatique.**

Un gain de temps et un souci de moins !

C'est **FACILE** !

- Vous n'avez plus à vous soucier de la date du règlement de votre loyer.
- Vous n'avez plus de chèque à faire, plus de frais d'envoi.
- Aucun risque d'oubli, de retard ou de perte de courrier.

C'est **PRATIQUE** !

- **Simplifiez-vous la gestion de votre budget** : par prélèvement vous choisissez la date en fonction de la date d'approvisionnement de votre compte bancaire.
- Vous recevez chaque mois votre avis d'échéance avec le montant du prélèvement.
- Vous évitez des relances de paiement

C'est **SOUPLE** !

- Vous pouvez choisir dorénavant entre 4 dates de prélèvements :
1^{er}, 5, 10 ou 15 du mois.
- Vous pouvez changer la date de prélèvement à tout moment¹ en contactant le Centre Relation Client.
- Sans engagement : vous pouvez interrompre à tout moment sans frais votre prélèvement par simple courrier.

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique :

C'est GRATUIT !

Complétez le mandat SEPA au dos et envoyez-le à l'adresse ci-dessous,
accompagné de votre RIB :

FAMILLE & PROVENCE
Service Prévention Sociale
Le Décisium B1
1 Rue Mahatma Gandhi
CS 60400
13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

Famille & Provence
Le Décisium B1
1 Rue M. Gandhi ■ CS 60400
13097 Aix-en-Pce Cedex 2
Tél. | 04 42 91 20 00
Fax | 04 42 91 20 20
info@familleprovence.fr
www.familleprovence.fr
Société Anonyme H.L.M.
au capital de 78000 €
Agrément ministériel
renouvelé le 5 avril 2018
SIRET 782 678 882 00021
APE 6820A ■ RC AIX 58 B 71
TVA FR 47 782 678 882

¹ Le mandat SEPA doit nous parvenir avant le 20 du mois pour un prélèvement au mois suivant